

N° 23/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

Objet de la délibération :

Création d'un budget ZAE
Epeugney

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
Procuration	
Suppléé(e)s	Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX
Excusé(e)	Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL
Absent(e)s	Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'art. L5214-16 du CGCT relatif au transfert de compétence en matière de ZAE,
Vu l'article 2 des statuts de la CCLL relatif à la compétence développement économique,
Vu la délibération n°13-22 du 10/02/2022 relative à la définition des ZAE intercommunales,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 15/03/2022 pour le transfert de propriété de la ZAE d'Epeugney à la CCLL,

Il est nécessaire de créer un budget annexe pour gérer les opérations de cette zone d'activité.

Cette activité soumise à la TVA doit faire l'objet d'un budget annexe et obéit à une comptabilité de stock.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à ouvrir un budget annexe ZAE Epeugney conformément aux dispositions de la nomenclature M14.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022,
Pour Extrait conforme
Jean-Claude GRENIER
Président